

Ecole Primaire de Villeperdue
3 Chemin de la Godinière
37260 Villeperdue
Téléphone : 0247262959
Mail : ec-villeperdue@ac-orleans-tours.fr

<p>Procès verbal du conseil d'école du mardi 3 novembre 2020</p>

Personnes présentes :

Enseignants : Mme ROCHE Stéphanie, Mme SOULAS Virginie, Mme MOREVE Fabienne, Mme TRANCHANT Muriel, Mme BURGUY Caroline, Mme PROUST Valérie et M. GOSSAUME Josselin

Directrice : Mme VANNIER Chantal

Les représentants de la municipalité : M. DUPEY Frédéric, M GAUTHIER Xavier, Mme BOUTELOUP Cécile.

Les représentants des parents d'élèves : Mme BRAULT Françoise, Mme MANGEANT Sophie, Mme GARREAU Marine, Mme GALAIS Sonia, M. FRISON Julien, Mme BLANC Émilie.

Personnes excusées :

IEN : Mme ALBERT Laurence

Parents élus : Mme COVCIC Nadège, M. BOUSSELY Gaëtan, Mme ROUSSE Émilie, Mme MEUNIER Laure ;

ATSEM : Mmes PEGUE Mélisande, PRIEUR Peggy.

Le conseil d'école à distance débute à 18h00 sur la plateforme collaborative TRIBU.

Rappel de l'ordre du jour :

- * *Élections des représentants de parents d'élèves.*
- * *Règlement intérieur.*
- * *Effectifs, organisation des classes et des enseignements.*
- * *Suivi des élèves (réseau d'aides, activité pédagogiques complémentaires).*
- * *Hygiène, santé et sécurité.*
- * *Travaux en cours et prévisions.*
- * *Coopérative scolaire.*
- * *Projets pédagogiques et réalisations.*
- * *Dates à retenir.*

1 - Élections des représentants de parents d'élèves :

Les élections ont eu lieu le **vendredi 9 octobre 2020**, avec un vote par correspondance uniquement. Le taux de participation de 54,55 % sur 198 inscrits (en évolution par rapport à 2019 : 34,86 %). La liste unique est donc élue avec 96% des suffrages valablement exprimés.

Sont élus dans l'ordre de la liste :

Titulaires : Mme BRAULT Françoise, Mme MANGEANT Sophie, Mme GARREAU Marine, Mme ROUSSE Émilie, Mme MEUNIER Laure, Mme GALAIS Sonia

Suppléants : Mme COVCIC Nadège, Mme BLANC Émilie, M. BOUSSELY Gaëtan, M. FRISON Julien

La bienvenue est souhaitée à la nouvelle équipe des représentants de parents d'élèves.

Les missions du Conseil d'école :

Vote le règlement intérieur de l'école.

Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école, donne avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école :

- Les actions pédagogiques qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ;
- L'utilisation des moyens alloués à l'école et des locaux ;
- Les conditions de bonne intégration d'enfants à besoins particuliers ;
- Les activités périscolaires et la restauration scolaire ;
- L'hygiène scolaire ;
- La protection et la sécurité des enfants.

Le fonctionnement du Conseil d'école :

Les membres décisionnaires du Conseil d'école - c'est-à-dire ceux qui votent les décisions sont :

- L'ensemble des enseignants de l'école et le directeur,
- Deux représentants de la commune,
- Six représentants de parents d'élèves (selon le nombre de classes de l'école),
- Un représentant du RASED,
- Le cas échéant, un Délégué Départemental de l'Éducation Nationale.

2 - Règlement intérieur.

Lecture du règlement intérieur de l'école (en annexe).

Vote pour l'approbation du règlement intérieur.

Règlement intérieur de l'école approuvé à la majorité absolue :

16 voix pour

1 abstention

Le règlement sera envoyé par mail aux parents et doit être lu en famille. Les parents et les enfants s'engagent à respecter le règlement intérieur en signant leur accord sur le bordereau qui sera collé dans les cahiers de liaison des élèves.

3 - Effectifs, organisation des classes et des enseignements.

L'ouverture de classe à la rentrée de septembre 2020 permet des effectifs raisonnables dans les classes.

L'école accueille actuellement 139 élèves répartis sur les 6 classes.

- Classe de Mme ROCHE, classe 1 : 26 élèves de Petite Section.
- Classe de Mme SOULAS, classe 2 : 26 élèves : 11 élèves de Moyenne Section et 15 élèves de Grande Section.
- Classe de M. GOSSAUME, classe 3 : 20 élèves : 14 CP et 6 CE1.
- Classe de Mme TRANCHANT, classe 4 : 22 élèves : 6 CE1 et 16 CE2.
- Classe de Mme BURGUY, classe 5 : 21 élèves : 6 CE2 et 15 CM1.
- Classe de Mmes VANNIER et PROUST, classe 6 : 24 élèves, 7 CM1 et 17 CM2.

Concernant les enseignants : Valérie PROUST assure la décharge de direction le mardi. Fabienne MOREVE est titulaire remplaçante en zone d'intervention limitée (ZIL) rattachée à l'école de Villeperdue.

Concernant les ATSEM :

Cette année, après 3 ans de service auprès des enfants en cantine, garderie et auprès de la classe des PS et MS, Amélie Grosléron a suivi une autre voie toujours auprès des enfants, en tant qu'AESH dans d'autres communes.

Les enseignantes ont eu beaucoup de plaisir à travailler avec elle. Elles soulignent son professionnalisme, sa bonne humeur et sa bienveillance envers l'équipe et surtout les enfants.

Nous lui souhaitons le meilleur dans son parcours professionnel.

Suite au départ d'Amélie GROSLERON en octobre, les classes maternelles bénéficient de l'aide précieuse de Mélisande PEGUE, Peggy PRIEUR et de Maryline CIELSKI (CCVI) :

Pour la Classe 1 :

Mélisande PEGUE est présente le matin et une semaine sur deux l'après-midi, en alternance avec Peggy PRIEUR. Maryline CIELSKI vient en renfort de 13h15 à 14h15 pour la sieste.

Les représentants de parents d'élèves demandent pourquoi Mme CIELSKI n'est pas présente jusqu'à 16h30.

Les moments critiques pour la Classe 1 sont la fin de matinée et le début d'après-midi. En effet, afin de soulager le personnel périscolaire, le lavage des mains des 26 petits (+ passage aux toilettes + habillage) est fait à partir de 11h30 ; Auparavant, c'était fait sur le temps périscolaire. C'est donc 20 minutes de moins pour les apprentissages. Cet aménagement a été consenti pour éviter que le personnel du périscolaire soit débordé au moment de la sortie du midi.

De plus, le remplacement de Mme Grosliéron n'est pas assuré en fin de matinée, lorsqu'elle installait les lits pour la sieste. A la fin de la pause méridienne, une ATSEM doit surveiller la cour car les plus grands y sont présents. L'autre personne doit donc - toute seule - installer les lits et gérer le groupe des 26 petits : lavage de mains, passage aux toilettes, déshabillage, répartition des enfants dans leur lit avec les doudous...

L'enseignante rappelle les particularités de cette année scolaire : un groupe de 26 petits, une classe entière non autonome, combiné avec le protocole sanitaire... jamais vécu à l'école...

Pour la Classe 2 : Peggy PRIEUR est présente le matin. En période 1, la commune a mis en place une présence ATSEM renforcée en septembre-octobre : Peggy PRIEUR et Mélisande PEGUE étaient à disposition de la Classe 2 de 13h45 à 15h30. Depuis le 2/11, **aucune aide pour l'enseignante l'après-midi.**

Avec le renforcement du protocole sanitaire à la rentrée de novembre, l'enseignante doit gérer seule tout au long de l'après-midi :

- le lavage des mains, avant et après la récréation,
- les désinfections des poignées de porte, des tables lors des changements d'activités,
- l'habillage et le déshabillage.

Elle estime que les enfants n'ont encore aucune autonomie pour ces activités.

De plus, au moment du réveil des petits (quand certains élèves de la Classe 2 sont en décrochage), la présence d'une ATSEM permettrait de gérer l'un

des deux groupes pour éviter un brassage d'élèves et permettre la désinfection des tables.

Avec situation sanitaire actuelle, les nombreux passages aux toilettes pour le lavage des mains, la présence d'une ATSEM tout au long de la journée dans les deux classes maternelles serait nécessaire...

Les enseignantes sollicitent un entretien avec les élus de la commune pour revenir sur les difficultés évoquées ci-dessus. Il en va réellement du bien-être des élèves. Réponse positive.

La commune estime que le fonctionnement a toujours été celui-ci avec les élus du précédent mandat. Le renfort consenti en septembre-octobre avait vocation à amortir la rentrée avec les nouveaux élèves avec contraintes sanitaires pour qu'ils apprennent les gestes barrières, le lavage des mains, le temps de la sieste ... Le problème restera toujours le financement. La priorité de la commune a été de mettre du renfort sur le temps de pause cantine notamment (fait).

Le maire indique que les obligations de la commune sont remplies et qu'il ne peut s'engager sur le financement d'aides supplémentaires.

Concernant les AESH : Mme HARCHE exerce une aide individuelle dans les classes 2 et 4 à raison de 20h par semaine.

Mme Jennifer Bouleknater a travaillé en tant qu'AESH auprès de plusieurs enfants de notre école et nous la remercions pour son aide précieuse et efficace. Son dynamisme et son investissement ont été appréciés. Son départ fut précipité, faisant suite au déménagement d'un des élèves dont elle avait la charge. Nous lui souhaitons une bonne continuation dans ses futures missions.

Des décroisonnements sont programmés dans l'année entre les deux classes du site mairie afin que les MS et les GS bénéficient de temps de travail en effectif réduit en début d'après-midi.

Les élèves de CP et de CE1 ont passé en début d'année les évaluations nationales.

Les évaluations nationales des CP sont dans l'ensemble assez réussies.

Elles se décomposent en 2 séances de mathématiques et 3 de Français d'une durée d'environ 45 minutes chacune (consignes + activités)

La plupart des exercices avait un temps limité (surtout en mathématiques), ce qui a créé des difficultés pour les enfants qui sont lents ou rêveurs et du stress.

C'est pour cela qu'il faut relativiser les résultats.

Au final, il y a 2 enfants à besoin en mathématiques et 0 en français.
De plus , en, mathématiques, il y a 1 ou 2 notions à retravailler pour 6 enfants.

Pour les CE1 :

En français, une majorité d'enfants est en réussite dans l'ensemble des compétences évaluées.

Quelques fragilités sont toutefois à noter :

- dans l'écriture des mots et des syllabes complexes.
- la lecture à voix haute de mots et d'un texte
- comprendre des phrases lues seul

En mathématiques, on trouve plus de disparités dans les résultats aux évaluations. 25 % des élèves ont une maîtrise fragile des compétences suivantes :

- écrire des nombres entiers
- résoudre des problèmes
- additionner et soustraire
- associer un nombre entier à une position.

Cependant, rappelons que ces exercices sont chronométrés, et que les élèves n'ont pas toujours le temps de les finir. C'est le cas des exercices de calculs et d'association de nombres à une position.

Concernant les élèves :

La campagne de prévision des effectifs pour la rentrée 2021 va débuter en novembre : il s'agit de prévoir les effectifs pour l'année prochaine afin d'anticiper notamment sur les besoins matériels et humains. On en mesure tout l'intérêt cette année avec l'ouverture de classe et les travaux de construction en cours.

La mairie a connaissance des enfants nés sur la commune en 2018 (8 enfants dont 2 sans confirmation), mais il est difficile de recenser les enfants des nouveaux arrivants. Un courriel a été envoyé aux familles de l'école pour compléter cette information : 3 futurs élèves supplémentaires ont été identifiés.

4 - Suivi des élèves (réseau d'aides, activité pédagogiques complémentaires).

Le RASED

Le Réseau d'AideS aux Elèves en Difficulté (RASED) cherche, en fonction des moyens dont il dispose, l'aide la plus pertinente pour chaque enfant. Les demandes d'intervention du réseau d'aide concernent :

4 élèves en CP

6 élèves en CE1

3 élèves en CE2

3 élèves en CM1

Total : 16 demandes d'aides

Compte tenu du bassin d'interventions important, la priorité des interventions est donnée au cycle 2. Le conseil d'école déplore que tous les élèves ne puissent être aidés, sans compter ceux pour lesquels une aide du « maître G » (rééducation) serait adaptée.

Activités pédagogiques complémentaires (APC)

Dans le service des enseignants, il est prévu un temps annualisé face aux élèves en groupes restreints.

60 h d'activités pédagogiques complémentaires (APC) réparties ainsi :

- 36 h en présence d'élèves (aide aux élèves en difficulté en lecture)

- 24 h de préparation (identification des besoins des élèves, organisation des APC, articulation avec le projet d'école ...).

Les APC sont organisés de 16h30 à 17h30 sur autorisation des parents d'élèves. Le protocole sanitaire renforcé n'empêche pas le déroulement des APC.

Le transfert des enfants à la fin des APC, de l'école élémentaire vers la garderie est assuré par le personnel communal. Les parents doivent donc impérativement informer les enseignants et la garderie des modalités de départ de l'école des élèves à l'issue des APC.

5 - Hygiène, santé et sécurité.

En maternelle :

Suite au 1er cas de Covid annoncé en primaire avant les vacances de la Toussaint, certains accompagnants avaient demandé à ne plus rentrer dans les locaux.

Cette demande a été simultanée avec malheureusement un épuisement des stocks de gel hydroalcoolique non renouvelés pour le nettoyage des mains des adultes rentrant à l'école.

En conséquence, nous avons discuté en équipe pour trouver la meilleure solution pour le personnel, les enfants et les accompagnants masqués. Nous

avons décidé d'accueillir les enfants côté jardin. Ainsi, les adultes ne rentreront plus et les enfants seront accueillis dans leur classe à l'abri.
 La dégradation de la condition sanitaire nous confirme dans cette orientation...
 Nous espérons que vous comprendrez notre choix.

	<i>classe 1</i>	<i>classe 2</i>
<i>Arrivée</i>	<i>8h50</i>	<i>8h50</i>
<i>Récréation matin</i>	<i>10h30-11h00</i>	<i>10h00-10h30</i>
<i>Pause méridienne</i>	<i>11h50</i>	<i>11h50</i>
<i>Récréation après-midi</i>	<i>16h00-16h20</i>	<i>15h15-15h45</i>
<i>Sortie</i>	<i>16h25</i>	<i>16h25</i>

Les récréations en maternelle sont désormais décalées.

Les parents demandent qu'une allée soit créée entre les deux classes côté jardin, puisque les parents doivent récupérer leurs enfants de ce côté. L'installation d'un lavabo extérieur serait également souhaitable, sachant qu'un point d'eau existe. La mairie s'engage à aller visiter les lieux et informe qu'il y a déjà un lavabo dans chacune des classes 1 et 2.

Nouvelles mesures pour limiter le brassage des élèves en élémentaire :
 entrée par les 2 portails.

	<i>classe 3</i>	<i>classe 4</i>	<i>classe 5</i>	<i>classe 6</i>
<i>Arrivée</i>	<i>8h40</i>	<i>8h40</i>	<i>8h50</i>	<i>8h50</i>
<i>Récréation matin</i>	<i>10h-10h20</i>	<i>10h-10h20</i>	<i>10h20-10h40</i>	<i>10h20-10h40</i>
<i>Pause méridienne</i>	<i>12h 13h50</i>	<i>12h 13h50</i>	<i>12h10 13h50</i>	<i>12h10 13h50</i>
<i>Récréation après-midi</i>	<i>15h-15h20</i>	<i>15h-15h20</i>	<i>15h20-15h40</i>	<i>15h20-15h40</i>
<i>Sortie</i>	<i>16h30</i>	<i>16h30</i>	<i>16h30</i>	<i>16h30</i>

Pour la classe 3, sortie à 16h30 par la porte de la classe...

Pour les autres, sortie en rang, classe par classe

Pour aider au lavage des mains en élémentaire, il a été demandé à la mairie la mise à disposition d'un personnel communal sur les temps d'accueil du matin et lors des récréations.

La définition de zones dans la cour pour limiter au maximum le brassage des élèves est prévue, côté Godinière, sur les temps scolaires et périscolaires.

Alerte incendie : 3 exercices au minimum sont à effectuer au cours de l'année. Le premier s'est déroulé le lundi 14 septembre à 10h10.

Site mairie :

Le système d'alarme fonctionne correctement et l'exercice s'est bien déroulé : évacuation dans le calme en moins d'une minute.

Site Godinière :

Le signal émanait de la classe 6 (porte côté cour). La classe 4 a bien entendu. La classe 3 n'a pas entendu le signal sonore, la classe 5 l'a perçu car les fenêtres étaient ouvertes.

PPMS : 2 exercices sont à effectuer. Un exercice PPMS attentat/ intrusion a eu lieu le lundi 5 octobre à 10h05 :

Site mairie :

L'alerte est bien prise en compte par les deux classes qui évoluent dans le même bâtiment.

Site Godinière :

Le système d'alerte (sonnerie intérieure du téléphone) ne peut pas fonctionner pour la classe 3 car il n'y a pas le téléphone dans cette classe.

Le second, PPMS risque majeur, sera fait avant les vacances d'hiver.

Les protocoles et lieux de regroupement restent les mêmes que les années précédentes.

Les difficultés d'alerte pour ces deux exercices sur le site Godinière posent la question d'un système d'alerte centralisé avec des signaux différents sur l'ensemble des bâtiments du site (y compris le bâtiment en construction...).

La mairie fait observer :

- que la corne de brume peut être utilisée pour le signal incendie.
- qu'il n'y a pas d'obligation réglementaire d'alarme centralisée entre des bâtiments indépendants pour l'incendie.
- qu'un combiné téléphonique sera ajouté pour la Classe 3.

Restauration scolaire :

Depuis la rentrée de septembre, deux services de restauration sont assurés : en effet, le nombre d'enfants accueillis à la cantine est en constante augmentation, en lien avec l'augmentation des effectifs de l'école. Cela permet notamment de limiter le brassage entre les élèves et d'assurer de meilleures conditions aux élèves pour qu'ils prennent leur repas.

6 - Travaux en cours et prévisions.

Nous remercions la commune pour les menus travaux qui ont été réalisés à la demande des enseignants pour le bien-être, la sécurité de tous et au service des enseignements.

Pour l'ouverture de classe, la commune a octroyé un budget supplémentaire de 553.31 euros, ce qui a permis l'achat d'un meuble et de matériel pédagogique.

Travaux en cours

Nouveau bâtiment :

L'objectif de la commune est de pouvoir ouvrir les deux nouvelles salles de classe à la rentrée des vacances de février, mais le maire estime que les retards de travaux risquent de mettre cet objectif en péril.

Chacun exprime sa hâte que le nouveau bâtiment soit achevé. Un bureau de contrôle sécurité a été missionné par le maire pour valider le dispositif de sécurité mis en place (barrières, horaires de passage...).

M. Dupey a informé les enseignants qu'ils seraient consultés pour l'aménagement de la cour élémentaire.

Végétalisation de la zone autour du châtaignier dans la cour (site Mairie)

La commune rappelle qu'un projet de jardinage avait été évoqué l'an passé. Les enseignantes de maternelle informent qu'un tel projet ne peut être mené qu'en petit groupe donc avec un adulte supplémentaire.

Investissements pour l'école :

En lien avec l'augmentation des effectifs, la commune a investi notamment dans de nouveaux pupitres et chaises pour les élèves.

Un dossier « Label écoles numériques 2020 » pour renouveler/moderniser le matériel informatique de l'école a été élaboré en septembre dernier. Si le dossier est accepté, l'État subventionnerait à hauteur de 50 % les futurs achats.

7 - Coopérative scolaire :

Bilan moral et financier de l'association USEP Villeperdue :

Solde au 02/09/2020 : 2075,24€

Dépenses		Recettes	
- Achat de classe	155,72	- Participation de début d'année des parents	1166
- Abonnements des classes	81		
TOTAL	236,72	TOTAL	1166

A venir :

+ dépenses :

- achats de classe
- projet d'école
- cotisation USEP
- frais de tenue de compte

+ recettes :

- Vente des photos de classes
- participation mairie

Solde au 03/11/2020: 3004,52€

Les cahiers de comptes et factures peuvent être consultés sur demande auprès de M. Gossaume qui gère la coopérative scolaire.

8 - Projets pédagogiques et réalisations :

Développement durable :

Suite aux actions entreprises au sein de l'école en faveur du Développement durable, l'école a reçu le label E3D (Ecole en Démarche de Développement Durable). Cette année, l'accent a été mis sur le recyclage du papier dans les classes (collecte par les agents municipaux), et par la collecte de cartouches d'imprimantes usagées au sein de l'école et par le biais des familles.

Intervenante en musique : Juliette Chourot

Qui ? Juliette Chourot, étudiante en 2ème année au CFMI (Centre de Formation des Musiciens Intervenants)

Quand ? Le vendredi, toute la journée, jusqu'à fin mai.

Avec qui ? Le matin, elle intervient côté mairie auprès des MS - GS dans la salle de motricité pendant 30 minutes. Puis elle intervient côté Godinière dans la salle des Albizzias pendant 45 minutes auprès des CE1-CE2 pour une « classe-créa ».

L'après-midi, elle prend la « classe chorale » des CE2-CM1 dans la salle des Albizzias pendant 45 minutes, les CP-CE1 pendant 30 minutes et finit par la classe des CM1-CM2 pendant 45 minutes.

But : Après de 3 classes (maternelles, CP-CE1, CM1-CM2), elle anime une séance de musique qui allie chant, découverte d'instruments, écoute et percussions.

Après de la « classe-chorale » (CE2-CM1), elle monte une chorale dont le but est de travailler la technique vocale, la position chorale, la polyphonie, le canon... à travers différents chants en français ou anglais avec possibilité d'une petite représentation en fin d'année aux Albizzias devant les autres classes et si possible les parents.

Après de la « classe-créa » (CE1-CE2), elle monte un projet « création » autour de la musique qui aboutira à une production des élèves.

En fin d'année : les classes de CE1-CE2 (et CE2-CM1?) iront assister à un spectacle « Rajasthan Express » à Tours le jeudi 20 mai. (chants et percussions dansées sur un rythme Bollywoodien)

Les CE1-CE2 présenteront leur création musicale à l'INSPE de Fondettes avec les autres « classes-créa » du département le jeudi 27 ou vendredi 28 mai.

Ces deux déplacements sont pris en charge à hauteur de 50% par le CFMI, le reste étant payé par l'école. (à prévoir donc 50% de ces deux trajets + les places de spectacle)

La commune met à disposition la salle des Albizzias pour la journée du vendredi, offre le repas et rembourse les frais de déplacement de notre intervenante.

Les séances sont maintenues malgré le renforcement des mesures sanitaires. Les stagiaires du CFMI ne peuvent pas intervenir auprès des élèves de Petite Section, ce qui est un regret.

Journée nationale « NON au harcèlement » :

A l'occasion de la journée nationale de lutte contre le harcèlement à l'école, l'école s'est investie dans un projet de prévention :

- rappel des règles de vie en maternelle,
- organisation de débats dans les classes,
- initiation à des jeux coopératifs.

Jeudi 5 novembre, le directeur académique, Monsieur Bourget, devrait venir assister à l'un des débats dans notre école. La presse est invitée.

Eloïse Girollet, en service civique cette année à l'école, s'est investie dans ce projet. Sa mission au sein de l'école est de s'impliquer dans l'organisation de temps forts liés à la citoyenneté : journées commémoratives, débats, favoriser la participation des élèves à ces actions, éducation aux médias...

Photographie scolaire :

La traditionnelle photographie scolaire a eu lieu le mardi 22 septembre avec le même photographe que l'année dernière.

Bibliothèque :

Les élèves seront accueillis toutes les 3 semaines, les maternelles d'une part et les élémentaires de l'autre, à compter du 10 novembre pour les maternelles, et du 17 novembre pour les élémentaires.

Natation scolaire :

Les séances ont lieu le mardi après-midi, en période 1 pour les classes 3 et 4, en périodes 3 et 4 pour les classes 5 et 6.

Les séances ont été annulées la semaine de la rentrée de novembre, mais devraient reprendre par la suite.

Projet Hip-hop :

Le projet revient à environ 4500€. L'APE a proposé de nous aider financièrement.

10 séances par classe au printemps pour préparer un spectacle pour la fête de l'école. De la PS au CM2. Environ 45 minutes en maternelle, 1 heure pour les classes 3 et 4 et 1 h15 pour les classes 5 et 6. Pas de mélange de classe.

Il faut que l'Inspectrice valide le projet.

Nous demanderons à la mairie d'utiliser la salle des Albizzias.

Normalement 1 séance par semaine.

Spectacle de Noël :

L'APE propose deux spectacles de contes (adaptés à l'âge des enfants) le mardi 8 décembre : compagnie Les Chats Pitres, La femme Kamishibai, conteuse à vélo.

Pour limiter le brassage des élèves, deux séances sont prévues avec des zones délimitées dans la salle pour que les groupes d'élèves ne puissent pas se mélanger. Si le protocole sanitaire ne se durcit pas, le spectacle pourra avoir lieu.

L'équipe enseignante remercie vivement les membres de l'APE pour leur engagement aussi bien sur le plan humain que sur le plan financier.

9 - Dates à retenir :

mardi 9 février 2021 : Conseil d'école n° 2

mardi 1^{er} juin 2021 : Conseil d'école n° 3

Proposition de date pour la fête de l'école : 25 juin dans la salle des Albizzias. Il est demandé à la mairie de réserver la salle et de sécuriser l'accès à l'école.

La séance est levée à 20h00, chacun souhaitant que le prochain Conseil d'École puisse se tenir en présentiel... ou qu'une autre solution technologique soit utilisée.

La directrice,
C. Vannier